

Délibération n°2017- 001

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 21 février 2017 sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

Le candidat au poste de vice-président du CA Michel GEOFFROY entendu,

a délibéré :

Objet :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université fait procéder au vote des membres du conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Membres présents et représentés : 30

Pour : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages variablement exprimés : 23

Blancs/nuls : 7

Monsieur Michel GEOFFROY est élu vice-Président du Conseil d'Administration à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 21 février 2017

Le Président de l'Université des Antilles

P: Eustase JANKY

